



Conseil en cas de séparation pacs avec enfant et crédit immobilier

Par **Flava**, le **05/09/2019** à **22:50**

Bonjour,rnrnJe souhaiterais obtenir des renseignements, pouvoir rencontrer quelqu'un et discuter de ma situation future en cas de rupture de mon pacs avec mon partenaire. Je suis actuellement au chômage, nous avons un enfant de 4 ans et avons un crédit immobilier pour notre domicile actuel (commencé l'année dernière).rnrnMerci.

Par **amajuris**, le **07/09/2019** à **11:02**

bonour,rnrncomme votre crédit immobilier doit comporter une clause de solidarité, même si vous vous séparez, il faudra continuer à rembourser le prêt sauf si vous vendez le bien.rnrnvous pouvez vous renseigner auprès d'un avocat.rnrnsalutations